

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670



Téléphone : 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

ARRETE n° 37 - 2022
TRAVAUX réfection Cale
LE Bruly

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière,

Vu le décret 89-631 du 4 septembre 1989 relative au Code de la Voirie Routière,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise NOVELLO basée à ZI St Eloi à Landerneau pour travaux de réfection de la cale ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et l'usage de la cale du Bruly seront interdits à partir du **Lundi 29 août jusqu'à la fin des travaux vers le 16 septembre 2022.**

Article 2 : une signalisation sera mise en place par l'entreprise permettant l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Taulé,

Fait à Locquénolé, le 29 août 2022

/ / Le Maire,
Francis LEBRAULT



Pascal
LELONTE